

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Directeur du Cabinet*

27 JAN. 2011

CC/22308

à

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Intersyndicale des Archives nationales

À la suite de mes courriers des 16 et 24 janvier 2011, consécutifs à nos réunions des 14 et 24 de ce mois, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la liste des engagements actés à ces occasions.

- Une programmation architecturale du site parisien des Archives nationales sera établie pour définir la répartition des activités entre les différents lieux ; cette programmation élaborera un ou plusieurs scénarios, qui garantiront tous :
  - le maintien du fonds du Minutier central des notaires de Paris sur le site parisien des Archives nationales, la résorption de l'arriéré de la collecte des minutes, puis la poursuite de cette collecte également sur ce même site conformément à la législation en vigueur,
  - le maintien des fonds antérieurs à 1790 sur le site de Paris, la réalisation de travaux de mise aux normes des magasins ainsi que l'amélioration des conditions de leur conservation,
  - le maintien dans le quadrilatère, notamment dans l'Hôtel de Soubise, du cœur des activités scientifiques, culturelles, éducatives et muséographiques des Archives nationales, s'appuyant sur leur lien historique avec cet Hôtel et les Grands Dépôts.
- La Direction générale des patrimoines entamera le travail d'échanges nécessaire à la validation définitive du projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales sur la base des travaux présentés par sa direction.
- Le plan de restauration du site (bâtiments et magasins) sera établi, priorisé et chiffré avant la fin de l'année 2011.

- L'effectif des Archives nationales sera porté à 515 pour l'ouverture du site de Pierrefitte-sur-Seine en 2013. Cette montée en charge des effectifs conduit à ne pas appliquer aux archives la règle du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Le recrutement de 146 agents en 2011-2012 sera mis en œuvre, ce volume devant être réajusté en fonction du nombre de départs constatés au SCN Archives nationales pendant cette période. Un objectif intermédiaire de 480 agents au 31 décembre 2011 est également défini. Les organisations syndicales des Archives seront invitées tous les trimestres à une réunion sur la mise en œuvre de ce plan de recrutement.

Enfin, j'ai pris bonne note de votre demande de porter à 620 agents l'effectif des Archives nationales en 2013. Comme je vous en avais déjà fait part, je vous confirme que cet objectif n'est pas retenu.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre HANOTAUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a horizontal line and a vertical stroke extending downwards.